
2nd Session, 52nd Legislature
New Brunswick
42 Elizabeth II, 1993

27

2^e session, 52^e législature
Nouveau-Brunswick
42 Elizabeth II, 1993

*Proposed
by
the
Government
of
New Brunswick
1993*

BILL

AN ACT RESPECTING
CERTAIN PARKS AND STREETS
IN THE CITY OF FREDERICTON

PROJET DE LOI

LOI CONCERNANT
CERTAINS PARCS ET CERTAINES RUES
DANS LA CITÉ DE FREDERICTON

MR. EDWIN G. ALLEN

M. EDWIN G. ALLEN

**An Act Respecting
Certain Parks and Streets
in The City of Fredericton**

WHEREAS The City of Fredericton is desirous of consolidating and further amending *An Act Respecting Certain Parks and Streets in The City of Fredericton*, chapter 161 of the Acts of New Brunswick, 1966;

AND WHEREAS The City of Fredericton prays that it be enacted as hereinafter set forth;

THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of New Brunswick, enacts as follows:

1 The several tracts and parcels of land in The City of Fredericton enumerated in Schedule A and the tract of land partly in The City of Fredericton and partly in the Parish of Douglas in the County of York described in Schedule B are hereby dedicated in perpetuity as public parks to be kept by The City of Fredericton for the following purposes or any of them: namely, for the preservation of natural tree and plant growth, as natural parks, tree nurseries or recreation grounds for the citizens of The City of Fredericton.

2 The City Council of The City of Fredericton may, by by-law, make such regulations as it deems

**Loi concernant
certains parcs et certaines rues
dans la cité de Fredericton**

ATTENDU QUE la cité de Fredericton désire modifier la loi intitulée *An Act Respecting Certain Parks and Streets in The City of Fredericton*, chapitre 161 des Lois de 1966 du Nouveau-Brunswick et en refondre ses dispositions;

ET ATTENDU QUE la cité de Fredericton demande maintenant l'édiction des dispositions qui suivent;

À CES CAUSES, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, édicte :

1 Les différentes parcelles de terre et bandes de terrain situées dans la cité de Fredericton énumérées à l'annexe A et la bande de terrain située en partie dans la cité de Fredericton et en partie dans la paroisse de Douglas dans le comté de York, décrites à l'annexe B sont, par la présente loi, affectées à perpétuité à titre de parcs publics à charge par la cité de Fredericton de les entretenir à l'une ou plusieurs des fins suivantes : la conservation des arbres et de la végétation, à titre de parcs naturels, de pépinières ou de terrains récréatifs à l'usage des habitants de la cité de Fredericton.

2 Le conseil municipal de Fredericton peut, par arrêté, régir selon qu'il l'estime indiqué l'entre-

advisable respecting the care, management and preservation of the parks mentioned in section 1 or any park dedicated under authority of this Act.

3 Subject to section 4, nothing in this Act shall be deemed to abrogate or affect the provisions of any trust contained in any conveyance to The City of Fredericton or its predecessors in title of any of the tracts or parcels of land mentioned in Schedule A.

4(1) Notwithstanding sections 1 and 3, The City of Fredericton may drill and construct a well or wells in Wilmot Park in The City of Fredericton and pump the water therefrom to the water mains of the City and use one or more portions of Wilmot Park, not exceeding one thousand square feet in area, as a site or sites to house such wells and the pumping equipment used in connection therewith.

4(2) Notwithstanding section 1, The City of Fredericton may construct an extension of Prospect Street with a width of not more than one hundred feet upon such portions of the lands referred to in paragraphs (v) and (vii) in Schedule A as may be determined by the City Council.

4(3) Notwithstanding section 1, The City of Fredericton, its successors or assigns, may erect or install, above or below the ground surface, electrical wires or installations upon or in that portion of the parcel of land referred to in paragraph (vii) of Schedule A designated "Service Easement" on the Return of Survey filed in the York County Registry Office as Plan Number 1223.

4(4) Notwithstanding section 1 of the Act, The City of Fredericton may grant to the owner or owners of Lots 20 and 21 on Spruce Terrace in the said City, a perpetual right-of-way, being a right of passage for persons, animals, and vehicles over that portion of the parcel of land mentioned in Clause (ii) of Schedule A prescribed as follows: beginning at the point on the northeasterly sideline of Heather Terrace distant 180.4 feet along the said sideline of Heather Terrace from the point

ten, la gestion et la conservation des parcs mentionnés à l'article 1 ou de tout autre terrain affecté à titre de parc sous le régime de la présente loi.

3 Sous réserve de l'article 4, les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'abroger ou de porter atteinte aux dispositions de toute fiducie prévue par un acte de transfert, au profit de la cité de Fredericton ou de ses prédécesseurs en titre, de toute parcelle ou bande de terrain mentionnée à l'annexe A.

4(1) Par dérogation aux articles 1 et 3, la cité de Fredericton peut forer et construire des puits dans le parc Wilmot dans la cité de Fredericton, en pomper l'eau dans son réseau de distribution d'eau et utiliser une ou plusieurs parties du parc Wilmot, sous réserve toutefois d'une superficie maximale de mille pieds carrés, pour y ériger les constructions nécessaires pour abriter les puits et l'équipement de pompage.

4(2) Par dérogation à l'article 1, la cité de Fredericton peut prolonger la rue Prospect sur une largeur maximale de cent pieds sur les parcelles de terre mentionnées aux dispositions (v) et (vii) de l'annexe A en conformité avec les décisions du conseil municipal.

4(3) Par dérogation à l'article 1, la cité de Fredericton, ou ses successeurs ou ayants droit, peuvent ériger ou installer des fils ou des installations électriques, hors terre ou souterrains, sur la parcelle mentionnée à la disposition (vii) de l'annexe A et désignée «Service Easement» sur le rapport d'arpentage déposé au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1223.

4(4) Par dérogation à l'article 1, la cité de Fredericton peut concéder aux propriétaires des lots 20 et 21 situés dans la terrasse Spruce dans la cité de Fredericton un droit de passage à perpétuité pour les personnes, les animaux et les véhicules sur la parcelle mentionnée à la disposition (ii) de l'annexe A et décrite comme suit : Partant d'un point sur la limite nord-est de la terrasse Heather situé à 180,4 pieds, suivant cette limite, de l'intersection de cette limite avec la limite nord-ouest de la rue

of its intersection with the northwesterly sideline of Smythe Street; thence north 50 degrees 45 minutes west along the northeasterly sideline of Heather Terrace 30 feet; thence north 39 degrees 15 minutes east, 45.8 feet; thence south 38 degrees 12 minutes east, 30.7 feet; thence south 39 degrees 15 minutes west, 40.2 feet to the place of beginning; provided:

(a) the owner or owners of lots 20 and 21 fronting on Spruce Terrace in The City of Fredericton, convey to The City of Fredericton land adjoining the lands described in Clause (ii) of Schedule A bordering Heather Terrace, equal in area to the area of any right or way which may be granted pursuant to the provision of this section; and

(b) the lands conveyed to The City of Fredericton pursuant to above are dedicated by The City of Fredericton as public park lands, and become subject to the provisions of this Act.

4(5) Notwithstanding section 1 of the Act, The City of Fredericton may construct a public street upon that portion of the parcel of land mentioned in clause (vii) of Schedule A described as follows:

beginning at a point situate where the southerly limits of Cameron Court intersect the westerly boundary of the Murial Ashfield property, said described point of beginning having N.B. Grid Coordinate values of easting 286331.004 metres and northing of 739540.497 metres;

thence on an azimuth of 225 degrees 54 minutes 34 seconds a distance of 10.473 metres to a point;

thence on an azimuth of 103 degrees 57 minutes 10 seconds a distance of 8.875 metres to a point;

thence on an azimuth of 353 degrees 23 minutes 35 seconds a distance of 9.490 metres to the

Smythe; de là, en direction nord 50 degrés 45 minutes ouest suivant la limite nord-est de la terrasse Heather sur une distance de 30 pieds; de là, en direction nord 39 degrés 15 minutes est, sur une distance de 45,8 pieds; de là, en direction sud 38 degrés 12 minutes est, sur une distance de 30,7 pieds; de là, en direction sud 39 degrés 15 minutes ouest, sur une distance de 40,2 pieds jusqu'au point de départ. Ce droit de passage est assujéti aux conditions que :

a) les propriétaires des lots 20 et 21 donnant sur la terrasse Spruce dans la cité de Fredericton transfèrent à la cité de Fredericton des terrains attenants aux terrains décrits à la disposition (ii) de l'annexe A qui donnent sur la terrasse Heather et dont la superficie est égale à celle du droit de passage qui peut leur être accordé sous le régime du présent article;

b) les terrains transférés à la cité de Fredericton en conformité avec les dispositions qui précèdent soient affectés par celle-ci à titre de parc public et assujéti à la présente loi.

4(5) par dérogation à l'article 1, la cité de Fredericton peut aménager une rue publique sur la partie de la parcelle mentionnée à la disposition (vii) de l'annexe A décrite comme suit :

partant d'un point situé où la limite sud de la cour Cameron croise la limite ouest de la propriété de Murial Ashfield, ce point ayant pour coordonnées graticulaires du Nouveau-Brunswick Est 286331,004 mètres et Nord 739540,497 mètres;

de là, selon l'azimut 225 degrés 54 minutes 34 secondes jusqu'à un point situé à 10,473 mètres;

de là, selon l'azimut 103 degrés 57 minutes 10 secondes jusqu'à un point situé à 8,875 mètres;

de là, selon l'azimut 353 degrés 23 minutes 35 secondes jusqu'au point de départ situé à 9,490

point of beginning, containing an area of 39.4 square metres more or less;

mètres, ce périmètre englobant une superficie approximative de 39,4 mètres carrés;

provided that

étant entendu que :

(a) Murial Ashfield conveys to The City of Fredericton the parcel of land described as follows:

a) Murial Ashfield doit transférer à la cité de Fredericton la parcelle décrite comme suit :

beginning at a point situated where the southerly boundary of the Murial Ashfield property intersects the westerly boundary of the Odell Park lands, said point having N.B. Grid Coordinate values of easting 286390.335 metres and northing of 739455.034 metres;

partant d'un point situé là où la limite sud de la propriété de Murial Ashfield croise la limite ouest des terrains du parc Odell, ce point ayant pour coordonnées graticulaires du Nouveau-Brunswick Est 286390,335 mètres et Nord 739455,034 mètres;

thence on an azimuth of 289 degrees 41 minutes 38 seconds a distance of 19.019 metres to a point;

de là, selon l'azimut 289 degrés 41 minutes 38 secondes jusqu'à un point situé à 19,019 mètres;

thence on an azimuth of 68 degrees 21 minutes 20 seconds a distance of 30.484 metres to a point;

de là, selon l'azimut 68 degrés 21 minutes 20 secondes jusqu'à un point situé à 30,484 mètres;

thence on an azimuth of 210 degrees 34 minutes 10 seconds a distance 20.503 metres to the point of beginning, said described parcel of land containing an area of 191 square metres, more or less;

de là, selon l'azimut 210 degrés 34 minutes 10 secondes jusqu'au point de départ situé à 20,503 mètres, le périmètre décrit englobant une superficie approximative de 191 mètres carrés;

(b) the lands in paragraph (a) above conveyed to The City of Fredericton are dedicated by The City of Fredericton as public park lands and become subject to the provisions of this Act.

b) les terrains visés à l'alinéa a) transférés à la cité de Fredericton doivent être affectés par celle-ci à titre de parc public et assujettis à la présente loi.

5 The parcels of land in The City of Fredericton enumerated in Schedule C are hereby dedicated in perpetuity as highways for public use.

5 Les parcelles de terre dans la cité de Fredericton énumérées à l'annexe C sont, par la présente loi, affectées à perpétuité à titre de chemins publics.

6(1) The City Council of The City of Fredericton may accept a dedication of any lands for use as a public park when such dedication is expressly contained in any conveyance or devise to the City of such lands and upon a dedication being so accepted the lands dedicated shall be deemed to have been dedicated in perpetuity in the same manner as if such lands were described in Schedule A.

6(1) Le conseil municipal de Fredericton peut accepter l'affectation de terrains à titre de parc public expressément prévue par un acte de transfert ou un legs en sa faveur; à compter de l'acceptation de l'affectation, les terrains visés sont réputés avoir été affectés à perpétuité comme s'ils étaient décrits à l'annexe A.

6(2) Subject to subsection 6(3), the City Council of The City of Fredericton may by resolution declare any lands owned or leased by the City to be dedicated as a public park and upon such declaration being made the lands shall be deemed to be dedicated in perpetuity in the same manner as if such lands were described in Schedule A.

6(3) A dedication of leased lands effected under subsection 6(2) shall cease to have effect upon termination by expiry or otherwise of the lease under which such lands are held by the City.

7(1) The City Council of The City of Fredericton may accept a dedication of any lands for use as a public highway when such dedication is expressly contained in any conveyance or devise to the City of such lands and upon a dedication being so accepted the lands dedicated shall be deemed to have been dedicated in perpetuity in the same manner as if such lands were described in Schedule C.

7(2) The City Council of The City of Fredericton may by resolution declare any lands owned by the City to be dedicated as a public highway and upon such declaration being made the lands shall be deemed to be dedicated in perpetuity in the same manner as if such lands were described in Schedule C.

8 The lands described in clause (viii) of Schedule C and the lands described in a deed from the Mayor, Aldermen and Commonalty of The City of Fredericton to His Majesty the King for the Government of the Dominion of Canada acting for the Canadian Government Railways dated December 30, 1922 and registered in the York County Registry Office on January 5, 1923 in book 186 at page 526 as number 74824 are hereby declared to be freed from the dedication of such lands for the free use, enjoyment and recreation of the citizens of Fredericton contained in a deed from Ada Louisa Twining in her own right and as Executrix of the last will and testament of Edward H. Wilmot to the Mayor, Aldermen and Commonalty of The City of Fredericton dated May 20, 1896 and regis-

6(2) Sous réserve du paragraphe (3), le conseil municipal de Fredericton peut, par résolution, déclarer que certains terrains que possède ou qu'occupe la cité de Fredericton à titre de locataire sont affectés à titre de parc public; à compter de la déclaration, les terrains visés sont réputés avoir été affectés à perpétuité comme s'ils étaient décrits à l'annexe A.

6(3) L'affectation en vertu du paragraphe (2) de terrains loués cesse d'avoir effet lorsque le bail en vertu duquel la Cité les occupe expire ou prend fin de toute autre manière.

7(1) Le conseil municipal de Fredericton peut accepter l'affectation de terrains à titre de chemin public expressément prévue par un acte de transfert ou un legs en sa faveur; à compter de l'acceptation de l'affectation, les terrains visés sont réputés avoir été affectés à perpétuité comme s'ils étaient décrits à l'annexe C.

7(2) Le conseil municipal de Fredericton peut, par résolution, déclarer que certains terrains que possède la cité de Fredericton sont affectés à titre de chemin public; à compter de la déclaration, les terrains visés sont réputés avoir été affectés à perpétuité comme s'ils étaient décrits à l'annexe C.

8 Il est déclaré que les terrains décrits à la disposition (viii) de l'annexe C et ceux décrits dans l'acte de transfert du maire, des échevins et des habitants de la cité de Fredericton à Sa Majesté le Roi du chef du Dominion du Canada pour le compte des chemins de fer du Gouvernement du Canada daté du 30 décembre 1922 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 5 janvier 1923, dans le livre 186, à la page 526, sous le numéro 74824 sont libérés de l'affectation qui en avait été faite à titre de terrains destinés au libre usage, à l'agrément et aux loisirs des habitants de Fredericton, par un acte de transfert de Ada Louisa Twining en son propre nom et en qualité d'exécutrice testamentaire de Edward H. Wilmot au maire, aux échevins et aux habitants de la cité

tered in the York County Registry Office on May 20, 1896 in book 106 at page 591 as number 45093 and shall no longer be subject to any trust for such purposes.

9 An Act Respecting Certain Parks and Streets in The City of Fredericton, chapter 161 of the Acts of New Brunswick, 1966, is repealed.

SCHEDULE A

(i) Wilmot Park - a tract of land bounded by Woodstock Road, Rookwood Avenue, Saunders Street and Odell Avenue comprising the lands conveyed from Edward H. Wilmot to the Mayor, Aldermen and Commonalty of The City of Fredericton by deed dated February 26, 1895 and registered in the York County Registry Office on March 2, 1895 in book 103 at page 673 as number 43939 and the land conveyed from Alfonso B. Kitchen et ux to the Mayor, Aldermen and Commonalty of The City of Fredericton by deed dated January 31, 1910 and registered in the York County Registry Office on February 2, 1910 in book 141 at page 644 as number 58922;

(ii) the parcel of land designated "Dedicated Land" on the Return of Survey showing the J. K. Brien Subdivision, Smythe Street, a copy of which Return of Survey is filed in the York County Registry Office as Plan Number 1019, being the first parcel of land described in a deed from John Kenneth Brien et al to The City of Fredericton dated September 30, 1964 and registered in the York County Registry Office on October 7, 1964 in book 379 at page 352 as number 145504;

(iii) the parcel of land designated "Public Area" and the strip of land leading therefrom to Beechwood Crescent between lots 37 and 38 as shown on the Return of Survey showing Subdivision of the property owned by Hill Brothers, Smythe Street, Fredericton, New Brunswick, a copy of which Return of Survey is filed in the York County

de Fredericton daté du 20 mai 1896 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 20 mai 1896, dans le livre 106, à la page 591, sous le numéro 45093 et ne sont plus assujettis à aucune fiducie à ce sujet.

9 La Loi intitulée An Act Respecting Certain Parks and Streets in The City of Fredericton, chapitre 161 des Lois du Nouveau-Brunswick de 1966, est abrogée.

ANNEXE A

(i) Parc Wilmot - la bande de terrain délimitée par le chemin Woodstock, l'avenue Rookwood, la rue Saunders et l'avenue Odell qui comprend les terrains transférés de Edward H. Wilmot au maire, aux échevins et aux habitants de la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 26 février 1895 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 2 mars 1895, dans le livre 103, à la page 673, sous le numéro 43939 et le terrain transféré de Alphonso B. Kitchen et son épouse au maire, aux échevins et aux habitants de la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 31 janvier 1910 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 2 février 1910, dans le livre 141, à la page 644, sous le numéro 58922;

(ii) la parcelle de terre désignée «Dedicated Land» dans le rapport d'arpentage montrant le lotissement J. K. Brien, dans la rue Smythe, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1019, cette parcelle étant la première décrite dans un acte de transfert de John Kenneth Brien et autres à la cité de Fredericton daté du 30 septembre 1964 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 7 octobre 1964, dans le livre 379, à la page 352, sous le numéro 145504;

(iii) la parcelle de terre désignée «Public Area» et la bande de terrain qui mène de cette parcelle au croissant Beechwood entre les lots 37 et 38 tel qu'il est indiqué dans le rapport d'arpentage montrant le lotissement de la propriété qui appartient à Hill Brothers, rue Smythe, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, dont copie est déposée au bureau de

Registry Office as Attached Plan Number 1780, being a portion of the lands conveyed from Raymond Hill et al to The City of Fredericton by deed dated March 15, 1962 and registered in the York County Registry Office on April 6, 1962 in book 359 at page 305 as number 137322;

(iv) a parcel of land designated "Public Park Area" and the strip of land leading therefrom to Willingdon Street between lots 24 and 25, the parcel of land designated "Park Area" and the strip of land leading therefrom to Stanley Street between lots 73 and 74, all as shown on the Subdivision Plan showing Hill Brothers Subdivision between Montgomery and Priestman Streets on Smythe Street, Fredericton, York County, New Brunswick, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 2187 being portions of the land conveyed from Hill Bros. Realty & Investments Ltd. et al to The City of Fredericton by deed dated November 9, 1964 and registered in the York County Registry Office on March 2, 1965 in book 384 at page 581 as number 146933;

(v) the parcel of land designated "Parcel A" on the Return of Survey of property of Parkside Development Limited, Smythe Street, Fredericton, N. B. showing bounds of Prospect Street and area to be deeded to City of Fredericton for public uses, a copy of which Return of Survey is filed in the York County Registry Office as Plan Number 1105, and being the land conveyed from Parkside Development Limited to The City of Fredericton by deed dated May 27, 1965 and registered in the York County Registry Office on July 16, 1965 in book 391 at page 506 as number 148845;

(vi) the parcel of land designated "Montgomery-Campbell Park" on the Plan of Subdivision of a portion of the lands of the H. Montgomery-Campbell Estate, Fredericton, N. B., a copy of

l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 1780, cette parcelle étant une partie des terrains transférés de Raymond Hill et autres à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 15 mars 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 6 avril 1962, dans le livre 359, à la page 305, sous le numéro 137322;

(iv) la parcelle de terre désignée «Public Park Area» et la bande de terrain qui mène de cette parcelle à la rue Wellington entre les lots 24 et 25, la parcelle de terre désignée «Park Area» et la bande de terrain qui mène de cette parcelle à la rue Stanley entre les lots 73 et 74, tel qu'il est indiqué sur le plan de lotissement qui montre le lotissement Hill Brothers entre les rues Montgomery et Priestman dans la rue Smythe, à Fredericton, comté de York, au Nouveau-Brunswick, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 2187, cette parcelle étant constituée des parties du terrain transféré de *Hill Bros. Realty and Investments Ltd.* et autres à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 9 novembre 1964 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 2 mars 1965, dans le livre 384, à la page 581, sous le numéro 146933;

(v) la parcelle de terre désignée «Parcel A» dans le rapport d'arpentage de la propriété de *Parkside Development Limited*, rue Smythe, à Fredericton (N.-B.) montrant les limites de la rue Prospect et la zone à transférer à la cité de Fredericton à des fins d'utilité publique, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1105, cette parcelle étant constituée des terrains transférés de *Parkside Development Limited* à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 27 mai 1965 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 16 juillet 1965, dans le livre 391, à la page 506, sous le numéro 148845;

(vi) la parcelle de terre désignée «Montgomery-Campbell Park» dans le plan de lotissement d'une partie des terrains de H. Montgomery-Campbell Estate, de Fredericton (N.-B.), dont copie est dé-

which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 868, being the first parcel of land described in a deed from Marguerite Morrissey et al to The City of Fredericton dated June 27, 1962 and registered in the York County Registry Office on July 20, 1962 in book 361 at page 527 as number 138338;

(vii) the parcel designated "Parcel No. 1" on the Return of Survey showing a subdivision of lands of The City of Fredericton, a copy of which Return of Survey is filed in the York County Registry Office as Plan Number 1176 being a portion of the lands conveyed from Ross A. L. Millett et al to The City of Fredericton by deed dated December 6, 1962 and registered in the York County Registry Office on December 18, 1962 in book 364 at page 609 as number 139659;

(viii) the parcel of land designated "Park" on the plan showing the E. C. Atkinson Subdivision, City of Fredericton, N. B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 1785 and being the second parcel of land described in a deed from Ewart C. Atkinson et ux to The City of Fredericton dated April 24, 1962 and registered in the York County Registry Office on May 15, 1962 in book 360 at page 141 as number 137655;

(ix) the parcel of land designated "Public Use" on the plan showing the Burton D. Colter Subdivision, City of Fredericton, York County, New Brunswick, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan number 1791, being the land conveyed from Burton D. Colter et ux to The City of Fredericton by deed dated May 24, 1962 and registered in the York County Registry Office on May 25, 1962, in book 360 at page 293 as number 137745;

posée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 868, cette parcelle étant la première décrite dans un acte de transfert de Marguerite Morrissey et autres à la cité de Fredericton daté du 27 juin 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 20 juillet 1962, dans le livre 361, à la page 527, sous le numéro 138338;

(vii) la parcelle de terre désignée «Parcel No. 1» dans le rapport d'arpentage montrant le lotissement des terrains de la cité de Fredericton dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1176, cette parcelle étant une partie des terrains transférés de Ross A. L. Millett et autres à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 6 décembre 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 18 décembre 1962, dans le livre 364, à la page 609, sous le numéro 139659;

(viii) la parcelle de terre désignée «Park» dans le plan montrant le lotissement E. C. Atkinson, de la cité de Fredericton (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 1785, cette parcelle étant la seconde décrite dans un acte de transfert de Ewart C. Atkinson et son épouse à la cité de Fredericton daté du 24 avril 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 15 mai 1962, dans le livre 360, à la page 141, sous le numéro 137655;

(ix) la parcelle de terre désignée «Public Use» dans le plan montrant le lotissement Burton D. Colter, de la cité de Fredericton, comté de York, au Nouveau-Brunswick, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 1791, cette parcelle étant le terrain transféré de Burton D. Colter et son épouse à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 24 mai 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 25 mai 1962, dans le livre 360, à la page 293, sous le numéro 137745;

(x) the parcel of land on the southwesterly side of Kings College Road described as follows:

beginning at the point where the southwesterly sideline of Kings College Road is intersected by the southeasterly sideline of Lot Number 81 in the Maryland Heights Subdivision as shown on the plan thereof filed in the York County Registry Office as Plan Number 621; thence south 60 degrees 36 minutes east along Kings College Road, 38 feet; thence south 30 degrees 22 minutes west, 100 feet; thence north 60 degrees 36 minutes west, 39.1 feet; thence north 30 degrees 59 minutes east, 100 feet to the place of beginning;

being an unnumbered lot shown on the plan showing the Maryland Heights Subdivision, York County, N.B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 621; and being a portion of the land acquired by The City of Fredericton from John Jewett by expropriation proceedings and described in a resolution passed by the Fredericton City Council on July 6, 1948, a certified copy of which was registered in the York County Registry Office on July 7, 1948 in book 269 at page 381 as number 103505 and in a Release from John Jewett to The City of Fredericton dated August 15, 1949 and registered in the York County Registry Office on August 18, 1949 in book 276 at page 362 as number 105918;

(xi) the parcel of land at the easterly corner of the intersection of Kings College Road and Regent Street, described as follows:

beginning at the point of intersection of the northeasterly sideline of Kings College Road with the southeasterly sideline of Regent Street; thence north 30 degrees 59 minutes east along Regent Street, 423.2 feet; thence south 59 degrees 1 minute east, 50 feet; thence south 30 degrees 59 minutes west, 421.7 feet to the northeasterly sideline of Kings College Road; thence

(x) la parcelle de terre située du côté sud-ouest du chemin King's College et décrite comme suit :

partant du point où la limite sud-ouest du chemin King's College croise la limite latérale sud-est du lot numéro 81 dans le lotissement Maryland Heights tel qu'il est indiqué dans le plan déposé au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 621; de là, en direction sud 60 degrés 36 minutes est suivant le chemin King's College, sur une distance de 38 pieds; de là, en direction sud 30 degrés 22 minutes ouest, sur une distance de 100 pieds; de là, en direction nord 60 degrés 36 minutes ouest, sur une distance de 39,1 pieds; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est, sur une distance de 100 pieds jusqu'au point de départ;

cette parcelle étant un lot non numéroté indiqué dans le plan montrant le lotissement Maryland Heights, comté de York (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 621; cette parcelle étant une partie du terrain exproprié par la cité de Fredericton à John Jewett et décrit dans la résolution adoptée par le conseil municipal de Fredericton le 6 juillet 1948, dont copie certifiée a été enregistrée au bureau de l'enregistrement du comté de York le 7 juillet 1948, dans le livre 269, à la page 381, sous le numéro 103505 et dans une décharge de John Jewett en faveur de la cité de Fredericton datée du 15 août 1949 et enregistrée au bureau de l'enregistrement du comté de York le 18 août 1949, dans le livre 276, à la page 362, sous le numéro 105918;

(xi) la parcelle de terre située au coin est de l'intersection du chemin King's College et de la rue Regent décrite comme suit :

partant de l'intersection de la limite nord-est du chemin King's College et de la limite sud-est de la rue Regent; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est, sur une distance de 423,2 pieds suivant la rue Regent; de là, en direction sud 59 degrés 1 minute est, sur une distance de 50 pieds; de là, en direction sud 30 degrés 59 minutes ouest, sur une distance de 421,7 pieds jus-

north 60 degrees 36 minutes east along Kings College Road 50 feet to the place of beginning;

being an unnumbered lot shown on the plan showing the Maryland Heights Subdivision in The City of Fredericton, York County, N.B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 621, and comprising a portion of the land conveyed from Joseph A. Fletcher et ux to The City of Fredericton by deed dated June 2, 1948 and registered in the York County Registry Office on October 5, 1948 in book 271 at page 192 as number 104021 and a portion of the land conveyed from Ralph L. Prime et ux to The City of Fredericton by deed dated July 3, 1948 and registered in the York County Registry Office on October 5, 1948 in book 271 at page 199 as number 104025;

(xii) the parcels of land on the southeasterly side of Regent Street described as follows:

(a) beginning at a point on the southeasterly sideline of Regent Street distant 668.7 feet measured north 30 degrees 59 minutes east along the southeasterly sideline of Regent Street from its point of intersection with the northeasterly sideline of Kings College Road; thence north 30 degrees 59 minutes east along the southeasterly sideline of Regent Street 60 feet; thence south 59 degrees 1 minute east, 50 feet; thence south 30 degrees 59 minutes west, 60 feet; thence north 59 degrees 1 minute west, 50 feet to the place of beginning;

(b) beginning at a point on the southeasterly sideline of Regent Street where the same is intersected by the southwesterly sideline of lands now owned by A. Foster Baird distant 334.8 feet measured south 30 degrees 59 minutes west along the southeasterly sideline of Regent

qu'à la limite nord-est du chemin King's College; de là, en direction nord 60 degrés 36 minutes est suivant le chemin King's College, sur une distance de 50 pieds jusqu'au point de départ;

cette parcelle étant un lot non numéroté indiqué dans le plan de lotissement Maryland Heights dans la cité de Fredericton, comté de York (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 621, cette parcelle comprenant la partie des terrains transférés de Joseph A. Fletcher et son épouse à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 2 juin 1948 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 5 octobre 1948, dans le livre 271, à la page 192, sous le numéro 104021 et une partie des terrains transférés de Ralph L. Prime et son épouse à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 3 juillet 1948 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 5 octobre 1948, dans le livre 271, à la page 199, sous le numéro 104025;

(xii) les parcelles de terre situées du côté sud-est de la rue Regent décrites comme suit :

a) partant d'un point sur la limite sud-est de la rue Regent situé à 668,7 pieds en direction nord 30 degrés 59 minutes est suivant la limite sud-est de la rue Regent à partir de son point d'intersection avec la limite nord-est du chemin King's College; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est, sur une distance de 60 pieds suivant la limite sud-est de la rue Regent; de là, en direction sud 59 degrés 1 minute est, sur une distance de 50 pieds; de là, en direction sud 30 degrés 59 minutes ouest, sur une distance de 60 pieds; de là, en direction nord 59 degrés 1 minute ouest, sur une distance de 50 pieds jusqu'au point de départ;

b) partant d'un point sur la limite sud-est de la rue Regent où cette limite croise la limite latérale sud-ouest des terrains qui appartiennent maintenant à A. Foster Baird situé à 334,8 pieds en direction sud 30 degrés 59 minutes ouest suivant la limite sud-ouest de la rue Re-

Street from its point of intersection with the southwesterly sideline of Albert Street; thence south 59 degrees 1 minute east, 50 feet; thence south 30 degrees 59 minutes west, 315 feet; thence north 59 degrees 1 minute west, 50 feet to the southeasterly sideline of Regent Street; thence north 30 degrees 59 minutes east along the southeasterly sideline of Regent Street 315 feet to the place of beginning;

being unnumbered lots shown on the plan showing the Maryland Heights Subdivision, in The City of Fredericton, York County, N.B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 621 and being portions of the land conveyed from A. Foster Baird et ux to The City of Fredericton by deed dated July 8, 1948 and registered in the York County Registry Office on October 5, 1948 in book 271 at page 197 as number 104024;

(xiii) the parcel of land designated at lot 14 of the Return of Survey showing the Subdivision of Property owned by Chippin's Limited, Grandame Street and Gregg Court, Fredericton, York County, N.B., a copy of which Return of Survey is filed in the York County Registry Office as Plan Number 1152, and being the first parcel of land described in a deed from Chippin's Limited to The City of Fredericton by deed dated February 25, 1966 and registered in the York County Registry Office on April 7, 1966 in book 403 at page 206 as number 152027;

(xiv) the parcel of land between Fenety Street and Montgomery Street described as follows:

beginning at an iron stake on the southwesterly sideline of Fenety Street, said stake being distant 436.3 feet measured north 36 degrees 51 minutes along the southwesterly sideline of Fenety Street from its point of intersection with the northwesterly sideline of Windsor Street;

gent à partir de son point d'intersection avec la limite sud-ouest de la rue Albert; de là, en direction sud 59 degrés 1 minute est, sur une distance de 50 pieds; de là, en direction sud 30 degrés 59 minutes ouest, sur une distance de 315 pieds; de là, en direction nord 59 degrés 1 minute ouest, suivant la limite sud-est de la rue Regent sur une distance de 50 pieds; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est suivant la limite sud-est de la rue Regent, sur une distance de 315 pieds jusqu'au point de départ;

ces parcelles étant des lots non numérotés indiqués dans le plan montrant le lotissement Maryland Heights, dans la cité de Fredericton, comté de York (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 621 et étant constituées des parties des terrains transférés de A. Foster Baird et son épouse à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 8 juillet 1948 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 5 octobre 1948, dans le livre 271, à la page 197, sous le numéro 104024;

(xiii) la parcelle de terre désignée lot 14 dans le rapport d'arpentage montrant le lotissement de la propriété appartenant à *Chippin's Limited*, rue Grandame et cour Gregg, Fredericton, dans le comté de York (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1152, cette parcelle étant la première parcelle décrite dans un acte de transfert de *Chippin's Limited* à la cité de Fredericton daté du 25 février 1966 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 7 avril 1966, dans le livre 403, à la page 206, sous le numéro 152027;

(xiv) la parcelle de terre située entre la rue Fenety et la rue Montgomery et décrite comme suit :

partant d'un piquet de fer sur la limite sud-ouest de la rue Fenety situé à une distance de 436,3 pieds en direction nord 36 degrés 51 minutes suivant la limite sud-ouest de la rue Fenety à partir de son point d'intersection avec la limite nord-ouest de la rue Windsor; de là, se-

thence by the magnet of the year 1958 south 53 degrees 9 minutes west a distance of 561.9 feet or to the northeasterly sideline of Montgomery Street; thence north 37 degrees 3 minutes west along the northeasterly sideline of Montgomery Street a distance of 33 feet to an iron stake; thence north 53 degrees 9 minutes east a distance of 561.9 feet to an iron stake on the southwesterly sideline of Fenety Street; thence south 36 degrees 51 minutes east along the southwesterly sideline of Fenety Street a distance of 33 feet to the place of beginning;

being the lands conveyed from Myrtle M. Burden to The City of Fredericton by deed dated October 18, 1961 and registered in the York County Registry Office on December 14, 1961 in book 357 at page 167 as number 136447 and shown on the plan filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 1733; EXCEPTING that portion thereof lying within the limits of Gregg Street;

(xv) Queen Square - the tract of land bounded by that portion of McLeod Avenue described in clause (viii) of Schedule C of this Act, St. John Street, Aberdeen Street and Church Street, being a portion of the land conveyed from Ada Louisa Twining in her own right and as Executrix of the last will and testament of Edward H. Wilmot to the Mayor, Aldermen and Commonalty of The City of Fredericton by deed dated May 20, 1896 and registered in the York County Registry Office on May 20, 1896 in book 106 at page 591 as number 45093;

(xvi) the parcel of land bounded by Queen Street, King Street and Church Street upon which the Fredericton Cenotaph stands;

(xvii) the parcels of land designated as parcels "C", "E", "F" and "H" as shown on the Return of Survey showing subdivision of lands owned by A. & D. Corporation Ltd., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as At-

lon le relevé magnétique de l'an 1958, en direction sud 53 degrés 9 minutes ouest, sur une distance de 561,9 pieds ou jusqu'à la limite nord-est de la rue Montgomery; de là, en direction nord 37 degrés 3 minutes ouest suivant la limite nord-est de la rue Montgomery, jusqu'à un piquet de fer situé à 33 pieds; de là, en direction nord 53 degrés 9 minutes est, sur une distance de 561,9 pieds jusqu'à un piquet de fer situé sur la limite sud-est de la rue Fenety; de là, en direction sud 36 degrés 51 minutes est suivant la limite sud-ouest de la rue Fenety jusqu'au point de départ situé à une distance de 33 pieds;

cette parcelle étant constituée des terrains transférés de Myrtle M. Burden à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 18 octobre 1961 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 14 décembre 1961, dans le livre 357, à la page 167, sous le numéro 136447 et indiqués dans le plan déposé au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 1733, à l'exception de la partie de cette parcelle située à l'intérieur des limites de la rue Gregg;

(xv) Carré Queen - la bande de terrain délimitée par la partie de l'avenue McLeod décrite à la disposition (viii) de l'annexe C de la présente loi, la rue St. John, la rue Aberdeen et la rue Church, cette parcelle étant une partie des terrains transférés de Ada Louisa Twining en son propre nom et à titre d'exécutrice testamentaire de Edward H. Wilmot au maire, aux échevins et aux habitants de la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 20 mai 1896 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 20 mai 1896, dans le livre 106, à la page 591, sous le numéro 45093;

(xvi) la parcelle de terre délimitée par les rues Queen, King et Church sur laquelle se trouve le cénotaphe de Fredericton;

(xvii) les parcelles de terre désignées par les lettres «C», «E», «F» et «H» dans le rapport d'arpentage montrant le lotissement des terrains appartenant à A. & D. Corporation Ltd., dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du

tached Plan Number 2174 and being the parcels of land conveyed from A. & D. Corporation Ltd., to The City of Fredericton by deed dated June 22, 1964 and registered in the York County Registry Office on February 10, 1965 in book 383 at page 812 as number 146726;

(xviii) the parcel of land shown as an unnumbered lot between lots numbered 1 and 8 on the plan showing a subdivision of property owned by The City of Fredericton on the westerly side of Forest Hill Road, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 576 and being a portion of the lands conveyed from Howard F. G. Woodbridge to The City of Fredericton by deed dated December 7, 1955 and registered in the York County Registry Office on December 7, 1955 in book 313 at page 665 as number 119479;

(xvix) the parcel of land between Rochester Street and Leeds Drive designated "Tot Lot" on the plan showing Subdivision of Robert Tims Property, Forest Hill, Fredericton, N. B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 1976 and being the second parcel described in a deed from Frederick W. Tims et al to The City of Fredericton dated April 1, 1964 and registered in the York County Registry Office on April 8, 1964 in book 374 at page 37 as number 143381;

(xx) the parcel of land between Cambridge Crescent and Manchester Court designated "Tot Lot" on the plan showing Subdivision of Robert Tims Property, Forest Hill, Fredericton, N.B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 1165 and being a portion of the second parcel of land described in the deed from Fredericton Housing Limited et al to The City of Fredericton dated March 8, 1962 and registered in the York County Registry Office on April 2, 1962 in book 359 at page 191 as number 137258;

comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 2174, ces parcelles étant celles qui ont été transférées de *A. & D. Corporation Ltd.* à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 22 juin 1964 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 10 février 1965, dans le livre 383, à la page 812, sous le numéro 146726;

(xviii) la parcelle de terre indiquée comme étant un lot non numéroté situé entre les lots numérotés 1 et 8 dans le plan de lotissement de la propriété appartenant à la cité de Fredericton située du côté ouest du chemin Forest Hill, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 576, cette parcelle étant constituée d'une partie des terrains transférés de Howard F. G. Woodbridge à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 7 décembre 1955 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 7 décembre 1955, dans le livre 313, à la page 665, sous le numéro 119479;

(xix) la parcelle de terre située entre la rue Rochester et la promenade Leeds désignée «Tot Lot» dans le plan de lotissement de la propriété de Robert Tims, à Forest Hill, à Fredericton (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1976, cette parcelle étant la seconde décrite dans un acte de transfert de Frederick W. Tims et autres à la cité de Fredericton daté du 1er avril 1964 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 8 avril 1964, dans le livre 374, à la page 37, sous le numéro 143381;

(xx) la parcelle de terre située entre le croissant Cambridge et la cour Manchester et désignée «Tot Lot» dans le plan de lotissement de la propriété de Robert Tims, à Forest Hill, à Fredericton (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1165, cette parcelle étant une partie de la seconde parcelle décrite dans l'acte de transfert de *Fredericton Housing Ltd.* et autres à la cité de Fredericton daté du 8 mars 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 2 avril 1962, dans le livre 359, à la page 191, sous le numéro 137258;

(xxi) a parcel of land designated "Property to be Donated For School Site" on the plan showing Subdivision of Robert Tims Property, Forest Hill, Fredericton, N.B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 1904 and being the land conveyed from Frederick W. Tims et al to The City of Fredericton by deed dated January 23, 1963 and registered in the York County Registry Office on May 8, 1963 in book 367 at page 99 as number 140464;

(xxii) the parcel of land at the easterly corner of Dover Crescent designated "Tot Lot" on the Plan of Subdivision of Robert Tims Property, Forest Hill, Fredericton, N. B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 2433 being the second parcel of land described in a deed from Frederick W. Tims et al to The City of Fredericton dated April 15, 1966 and registered in the York County Registry Office on April 26, 1966 in book 403 at page 997 as number 152231;

(xxiii) the parcel of land conveyed from George Bonnar to The City of Fredericton by deed dated July 9, 1962 and registered in the York County Registry Office on July 9, 1962 in book 361 at page 327 as number 138207 and being shown on a plan showing a survey of part of the property of George Bonnar located on the westerly side of the Forest Hill Road, City of Fredericton, Province of New Brunswick, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 1809;

(xxiv) the parcel of land conveyed from Dorothy Nichols to The City of Fredericton by deed dated September 24, 1964 and registered in the York County Registry Office on September 24, 1964 in book 379 at page 46 as number 145338 and being shown on a Plan of Survey showing A.D. Nichols Property, Forest Hill Road, Fredericton, New Brunswick, a copy of which Return of Survey is

(xxi) la parcelle de terre désignée «Property to be Donated For School Site» dans le plan de lotissement de la propriété de Robert Tims, à Forest Hill, à Fredericton (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1904, cette parcelle étant constituée des terrains transférés de Frederick W. Tims et autres à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 23 janvier 1963 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 8 mai 1963, dans le livre 367, à la page 99, sous le numéro 140464;

(xxii) la parcelle de terre située au coin est du croissant Dover désignée «Tot Lot» dans le plan de lotissement de la propriété de Robert Tims, à Forest Hill, à Fredericton (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 2433, cette parcelle étant la seconde parcelle décrite dans un acte de transfert de Frederick W. Tims et autres à la cité de Fredericton daté du 15 avril 1966 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 26 avril 1966, dans le livre 403, à la page 997, sous le numéro 152231;

(xxiii) la parcelle de terre transférée de George Bonnar à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 9 juillet 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 9 juillet 1962, dans le livre 361, à la page 327, sous le numéro 138207 et étant indiquée dans un plan d'arpentage de la partie de la propriété de George Bonnar située du côté ouest du chemin Forest Hill, à Fredericton (N.-B.), une copie du plan d'arpentage étant déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 1809;

(xxiv) la parcelle de terre transférée de Dorothy Nichols à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 24 septembre 1964 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 24 septembre 1964, dans le livre 379, à la page 46, sous le numéro 145338 et indiquée dans un plan d'arpentage montrant la propriété de A. D. Nichols, dans le chemin Forest Hill, à Fredericton,

filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 2083;

(xxv) the tract of land bounded on the northeast and north by the bank or shore of the St. John River on the northwest by the prolongation northeasterly of the northwesterly sideline of University Avenue; on the southwest and west by Waterloo Row and by the rear line of lots fronting on Elmcroft Place and Waterloo Row; and on the east by the property of Riverview Arms Ltd.;

(xxvi) the tracts of land between Water Street and the bank or shore of the St. John River and lying between the prolongations southeasterly of the sidelines of St. Mary's Street and Hayes Street;

(xxvii) the parcel of land on the westerly side of McKean Street Extension conveyed from Elsie V. Van Horne to The City of Fredericton by deed dated July 26, 1962 and registered in the York County Registry Office in book 362 at page 587 as number 138798;

(xxviii) the parcel of land on the southerly side of Hillcrest Drive described as follows:

beginning at the point on the southerly sideline of Hillcrest Drive distant 314.1 feet measured westerly along the southerly sideline of Hillcrest Drive from its point of intersection with the westerly sideline of Clark Street; thence easterly along the southerly sideline of Hillcrest Drive 173 feet to the rear line of lots fronting on Clark Street; thence southerly along the rear line of lots fronting on Clark Street 210 feet to the rear line of lots fronting on Clark Street 210 feet to the rear line of lots fronting on MacLaren Avenue; thence northerly along the rear line of lots fronting on MacLaren Avenue to the southerly corner of the lands of George B. Lean; thence northerly and parallel to Clark

au Nouveau-Brunswick, une copie du rapport d'arpentage étant déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York comme plan ci-joint numéro 2083;

(xxv) la bande de terrain délimitée au nord-est et au nord par la rive de la rivière St-Jean, au nord-ouest par le prolongement nord-est de la limite nord-ouest de l'avenue University, au sud-ouest et à l'ouest par l'allée Waterloo et par la limite arrière des lots donnant sur la place Elmcroft et l'allée Waterloo et à l'est par la propriété de *Riverview Arms Ltd.*;

(xxvi) les bandes de terrain situées entre la rue Water et la rive de la rivière St-John et entre les prolongements sud-est :

- a) des limites de la rue St. Mary's;
- b) des limites de la rue Hayes.

(xxvii) la parcelle de terre située du côté ouest du prolongement de la rue McKean transférée de Elsie V. Van Horne à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 26 juillet 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York, dans le livre 362, à la page 587, sous le numéro 138798;

(xxviii) la parcelle de terre située du côté sud de la promenade Hillcrest et décrite comme suit :

partant d'un point situé sur la limite sud de la promenade Hillcrest à une distance de 314,1 pieds mesurée en direction ouest suivant la limite sud de la promenade Hillcrest à partir de son intersection avec la limite ouest de la rue Clark; de là, en direction est, suivant la limite sud de la promenade Hillcrest sur une distance de 173 pieds jusqu'à la limite arrière des lots donnant sur la rue Clark; de là, en direction sud, suivant la limite arrière des lots donnant sur la rue Clark sur une distance de 210 pieds jusqu'à la limite arrière des lots donnant sur l'avenue MacLaren; de là, en direction nord, suivant la limite arrière des lots donnant sur la rue MacLaren jusqu'au coin sud des terrains de

Street 163 feet to the place of beginning, being a portion of the land conveyed from Leo F. Hayes to The City of Fredericton by deed dated October 29, 1947 and registered in the York County Registry Office on November 26, 1947 in book 266 at page 195 as number 102356;

(xxix) the parcel of land on the southerly side of Forbes Street described as follows:

beginning at the point of intersection of the southerly sideline of Forbes Street with the easterly sideline of MacLaren Avenue; thence north 53 degrees 49 minutes east by the magnet of 1947 along the southerly sideline of Forbes Street to the southwesterly sideline of lot number 51 as shown on the Plan of Survey showing streets and subdivisions, Carleton Ward, City of Fredericton, York County, N. B., filed in the York County Registry Office as Plan Number 190; thence south 36 degrees 11 minutes east along the southwesterly sideline of lot number 51 130 feet; thence south 53 degrees 49 minutes west parallel to the southerly sideline of Forbes Street to the easterly sideline of MacLaren Avenue; thence north 26 degrees 30 minutes west along the easterly sideline of MacLaren Avenue to the place of beginning;

being a portion of the lands conveyed from A. Douglas Neill et ux to The City of Fredericton by deed dated October 2, 1947 and registered in the York County Registry Office on November 6, 1947 in book 265 at page 678 as number 102243;

(xxx) the parcel of land at the northwesterly corner of the intersection of Gibson Street and Devon Avenue described as follows:

beginning at the point of intersection of the northerly sideline of Gibson Street with the

George B. Lean; de là, en direction nord parallèlement à la rue Clark, sur une distance de 163 pieds jusqu'au point de départ, cette parcelle étant une partie des terrains transférés de Léo F. Hayes à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 29 octobre 1947 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 26 novembre 1947, dans le livre 266, à la page 195, sous le numéro 102356;

(xxix) la parcelle de terre située du côté sud de la rue Forbes et décrite comme suit:

partant de l'intersection de la limite sud de la rue Forbes avec la limite est de l'avenue MacLaren; de là, en direction nord 53 degrés 49 minutes est selon le relevé magnétique de l'an 1947 suivant la limite sud de la rue Forbes jusqu'à la limite latérale sud-ouest du lot numéro 51 indiqué sur le plan d'arpentage qui montre les rues et les lotissements du quartier Carleton, cité de Fredericton, comté de York (N.-B.), déposé au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 190; de là, en direction sud 36 degrés 11 minutes est suivant la limite latérale sud-ouest du lot numéro 51 sur une distance de 130 pieds; de là, en direction sud 53 degrés 49 minutes ouest parallèlement à la limite sud de la rue Forbes jusqu'à la limite est de l'avenue MacLaren; de là, en direction nord 26 degrés 30 minutes ouest suivant la limite est de l'avenue MacLaren jusqu'au point de départ;

cette parcelle étant constituée d'une partie des terrains transférés de A. Douglas Neill et son épouse à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 2 octobre 1947 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 6 novembre 1947, dans le livre 265, à la page 678, sous le numéro 102243;

(xxx) la parcelle de terre située au coin nord-ouest de l'intersection de la rue Gibson et de l'avenue Devon et décrite comme suit :

partant de l'intersection de la limite nord de la rue Gibson avec la limite ouest de l'avenue De-

westerly sideline of Devon Avenue; thence northerly following the westerly sideline of Devon Avenue 100 feet; thence westerly parallel to the northerly sideline of Gibson Street 55 feet more or less to the easterly sideline of the property owned by E. Pearl Colwell; thence southerly along the easterly sideline of the E. Pearl Colwell Property 100 feet to the northerly sideline of Gibson Street; thence easterly along the northerly sideline of Gibson Street 62 feet to the place of beginning;

being a portion of the lands conveyed from Gilbert Henry to The Town of Devon by deed dated February 6, 1925 and registered in the York County Registry Office on March 24, 1925 in book 195 at page 264 as number 77333;

(xxxii) Henry Park - the tract of land lying to the southeast of Medley Street known as Henry Park and comprising the lands described in

(a) a deed from Gilbert Henry et al to The Town of Devon dated August 19, 1936 and registered in the York County Registry Office on September 11, 1936 in book 227 at page 215 as number 87731; and

(b) a deed from Gilbert Henry et al to Harold R. Logan et al, Trustees, dated July 4, 1929 and registered in the York County Registry Office on May 14, 1930 in book 211 at page 189 as number 82640;

(xxxii) the parcel of land on the easterly side of McEvoy Street described as follows:

beginning at the point on the easterly sideline of McEvoy Street where the same is intersected by the northerly sideline of Lot M shown on the Plan of Survey showing the proposed extension of Medley Street and proposed subdivision, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 204; thence north 4 degrees 6 minutes west by the magnet

von; de là, en direction nord, suivant la limite ouest de l'avenue Devon sur une distance de 100 pieds; de là, en direction ouest, parallèlement à la limite nord de la rue Gibson sur une distance approximative de 55 pieds jusqu'à la limite latérale est de la propriété de E. Pearl Colwell; de là, en direction sud suivant la limite latérale est de la propriété de E. Pearl Colwell sur une distance de 100 pieds jusqu'à la limite nord de la rue Gibson; de là, en direction est suivant la limite nord de la rue Gibson sur une distance de 62 pieds jusqu'au point de départ;

cette parcelle étant constituée d'une partie des terrains transférés de Gilbert Henry à la ville de Devon par acte de transfert daté du 6 février 1925 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 24 mars 1925, dans le livre 195, à la page 264, sous le numéro 77333;

(xxxii) Parc Henry - la bande de terrain située au sud-est de la rue Medley et désignée «Parc Henry» et formée des terrains décrits dans :

a) un acte de transfert de Gilbert Henry et autres à la ville de Devon daté du 19 août 1936 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 11 septembre 1936, dans le livre 227, à la page 215, sous le numéro 87731; et

b) un acte de transfert de Gilbert Henry et autres à Harold R. Logan et autres, en fiducie, daté du 4 juillet 1929 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 14 mai 1930, dans le livre 211, à la page 189, sous le numéro 82640;

(xxxii) la parcelle de terre située du côté est de la rue McEvoy et décrite comme suit :

partant de l'intersection de la limite est de la rue McEvoy avec la limite nord du lot M tel qu'il est indiqué sur le plan d'arpentage qui montre le projet de prolongement de la rue Medley et le projet de lotissement, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 204; de là, en direction nord 4 degrés 6 minutes ouest

of the year 1948 124 feet or to the westerly boundary of the property of A. Douglas Neill; thence south 36 degrees 33 minutes east along the boundary of the Neill property to the northerly sideline of lot M as shown on the plan above referred to; thence westerly along the northerly boundary of lot M 78 feet to the place of beginning;

being a portion of the lands conveyed from Hector D. Dobie to The City of Fredericton by deed dated November 13, 1946 and registered in the York County Registry Office on November 15, 1946 in book 259 at page 632 as number 100162;

(xxxiii) Malloy Park - the tract of land described as follows:

beginning at the point on the easterly sideline of McEvoy Street to the point where the same is intersected by the southerly sideline of lot number 14 as shown on the Plan of Survey showing the proposed extension of Medley Street and a proposed subdivision, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 204; thence easterly following the southerly sideline of said lot number 14 122.4 feet; thence north 4 degrees 6 minutes west by the magnet of the year 1948 along the rear line of lots fronting on the easterly side of McEvoy Street 420 feet or to the westerly boundary of the A. Douglas Neill property; thence south 36 degrees 33 minutes east along the westerly boundary of the Neill property and the prolongation thereof to the easterly corner of the lands conveyed from Hector D. Dobie to The City of Fredericton by deed dated November 13, 1946 and registered in the York County Registry Office on November 15, 1946 in book 259 at page 632 as number 100162; thence westerly along the southerly boundary of the said lands conveyed from Hector D. Dobie to The City of Fredericton to a point thereon distant 291 feet measured easterly along such boundary from the easterly sideline of MacLaren Avenue;

selon le relevé magnétique de l'an 1948 sur une distance de 124 pieds ou jusqu'à la limite ouest de la propriété de A. Douglas Neill; de là, en direction sud 36 degrés 33 minutes est, suivant la limite de la propriété Neill jusqu'à la limite latérale nord du lot M figurant dans le plan susmentionné; de là, en direction ouest, suivant la limite nord du lot M sur une distance de 78 pieds jusqu'au point de départ;

cette parcelle étant constituée d'une partie des terrains transférés de Hector D. Dobie à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 13 novembre 1946 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 15 novembre 1946, dans le livre 259, à la page 632, sous le numéro 100162;

(xxxiii) Parc Malloy - la bande de terrain décrite comme suit :

partant de l'intersection de la limite est de la rue McEvoy avec la limite latérale sud du lot numéro 14 tel qu'il est indiqué dans le plan d'arpentage montrant le projet de prolongement de la rue Medley et un projet de lotissement, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 204; de là, en direction est, suivant la limite latérale sud de ce lot numéro 14 sur une distance de 122,4 pieds; de là, en direction nord 4 degrés 6 minutes ouest selon le relevé magnétique de l'an 1948 suivant la limite arrière des lots donnant sur le côté est de la rue McEvoy sur une distance de 420 pieds ou jusqu'à la limite ouest de la propriété A. Douglas Neill; de là, en direction sud 36 degrés 33 minutes est, suivant la limite ouest de la propriété Neill et le prolongement de cette limite jusqu'au coin est des terrains transférés de Hector D. Dobie à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 13 novembre 1946 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 15 novembre 1946, dans le livre 259, à la page 632, sous le numéro 100162; de là, en direction ouest, suivant la limite sud des terrains transférés de Hector D. Dobie à la cité de Fredericton jusqu'à un point situé à 291 pieds de distance en

thence north 5 degrees 19 minutes east by the magnet of the year 1950 to the easterly sideline of McEvoy Street; thence northerly following the easterly sideline of McEvoy Street to the place of beginning; EXCEPTING that portion thereof now laid out as part of Noble Street; being a portion of the lands conveyed from Hector D. Dobie to The City of Fredericton by deed above mentioned;

(xxxiv) the two parcels of land respectively designated "Park Area" on the plan showing a subdivision of part of the property of Carleton Realty Company, east of McEvoy Street and west of The Town of Marysville line, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 1835, being the second and third parcels of land described in a deed from Carleton Realty Co. Ltd. to The City of Fredericton dated July 24, 1962 and registered in the York County Registry Office on August 21, 1962, in book 362 at page 360 as number 138660;

(xxxv) the parcel of land designated "Area to Be Transferred to City of Fredericton" as shown on a plan showing a subdivision of part of the property of Carleton Realty Company, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 903, being the lands conveyed from Carleton Realty Co. Ltd. to The City of Fredericton by deed dated June 3, 1963 and registered in the York County Registry Office on June 27, 1963 in book 368 at page 124 as number 140923;

(xxxvi) the parcel of land designated as lot 173 on the plan showing Carleton Realty Company Subdivision, Carleton Ward, City of Fredericton, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 1187, and being the second parcel of land described in a deed from

direction est, suivant cette limite à partir de la limite est de l'avenue MacLaren; de là, en direction nord 5 degrés 19 minutes est selon le relevé magnétique de l'an 1950 jusqu'à la limite est de la rue McEvoy; de là, en direction nord, suivant la limite est de la rue McEvoy jusqu'au point de départ, à l'exception de la partie qui fait actuellement partie de la rue Noble; cette partie étant comprise dans les terrains transférés de Hector D. Dobie à la cité de Fredericton par l'acte de transfert susmentionné;

(xxxiv) les deux parcelles de terre respectivement désignées «Park Area» dans le plan de lotissement d'une partie de la propriété de *Carleton Realty Company*, situées à l'est de la rue McEvoy et à l'ouest de la limite de la ville de Marysville, cité de Fredericton, comté de York, dans la province du Nouveau-Brunswick, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 1835, ces parties étant la deuxième et la troisième parcelles décrites dans un acte de transfert de *Carleton Realty Co. Ltd.* à la cité de Fredericton daté du 24 juillet 1962 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 21 août 1962, dans le livre 362, à la page 360, sous le numéro 138660;

(xxxv) la parcelle de terre désignée «Area to Be Transferred to City of Fredericton» telle qu'elle est indiquée sur un plan montrant le lotissement d'une partie de la propriété de *Carleton Realty Company*, cité de Fredericton, comté de York (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 903, cette parcelle correspondant aux terrains transférés de *Carleton Realty Co. Ltd.* à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 3 juin 1963 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 27 juin 1963, dans le livre 368, à la page 124, sous le numéro 140923;

(xxxvi) la parcelle de terre désignée «Lot 173» dans le plan montrant le lotissement *Carleton Realty Company*, quartier Carleton, cité de Fredericton, dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1187, cette parcelle étant la deuxième

Carleton Realty Co. Ltd. to The City of Fredericton dated July 8, 1966 and registered in the York County Registry Office on July 8, 1966 in book 407 at page 278 as number 153118;

(xxxvii) the parcel of land conveyed from Hill Bros. Realty & Investments Ltd. to The City of Fredericton by deed dated September 9, 1963 and registered in the York County Registry Office on October 18, 1963 in book 371 at page 7 as number 142081.

SCHEDULE B

The tract of land comprising Killarney Lake and an area surrounding Killarney Lake partially in The City of Fredericton and partially in the Parish of Douglas being the land conveyed from Albert J. Gregory et ux to The Town of Devon by deed dated October 1, 1921 in book 182 at page 80 as number 73307 and being shown on a Plan Showing Property Required for Water Supply, Town of Devon, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 2447.

SCHEDULE C

(i) the area or tract of land in The City of Fredericton established by Chapter 23 of 8 George IV, 1827, as the sixth public landing place, commonly called the Steam Boat Landing at the junction of Regent Street with the St. John River and shown as Public Landing No. 6 on the Plan of Survey dated the 30th day of November, 1864, on file in the office of the Minister of Lands and Mines, except that portion thereof conveyed by The City of Fredericton to His Majesty the King in right of Canada by deed dated July 18, 1934 and registered in the York County Registry Office on October 24, 1934 in book 222 at page 680 as number 86211;

parcelle décrite dans un acte de transfert de *Carleton Realty Co. Ltd.* à la cité de Fredericton, daté du 8 juillet 1966 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 8 juillet 1966, dans le livre 407, à la page 278, sous le numéro 153118;

(xxxvii) la parcelle de terre transférée de *Hill Bros. Realty & Investments Ltd.* à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 9 septembre 1963 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 18 octobre 1963, dans le livre 371, à la page 7, sous le numéro 142081.

ANNEXE B

La bande de terrain qui comprend le lac Killarney ainsi que le secteur qui l'entoure et qui est située en partie sur le territoire de la cité de Fredericton et en partie dans la paroisse de Douglas, le tout étant le terrain transféré de Albert J. Gregory et son épouse à la ville de Devon par acte de transfert daté du 1er octobre 1921 dans le livre 182, à la page 80, sous le numéro 73307 tel qu'il est indiqué dans le plan intitulé «Plan Showing Property Required for Water Supply, Town of Devon» dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan annexé portant le numéro 2447.

ANNEXE C

(i) le secteur ou la bande de terrain situé dans la cité de Fredericton et désigné par le chapitre 23 des Lois de 1827 (8 George IV) comme étant le sixième débarcadère public, connu sous l'appellation «Steam Boat Landing» à la jonction de la rue Regent et de la rivière St-Jean et désigné «Public Landing No. 6» dans le plan d'arpentage daté du 30 novembre 1864 déposé au bureau du ministre des Terres et des Mines, à l'exception de la partie qui en a été transférée par la cité de Fredericton à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada par acte de transfert daté du 18 juillet 1934 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 24 octobre 1934, dans le livre 222, à la page 680, sous le numéro 86211;

(ii) the parcel of land on the northwesterly side of Regent Street described as follows:

beginning at the point on the northwesterly sideline of Regent Street where the same is intersected by the northeasterly sideline of the property of W. A. Squires; thence westerly along the northeasterly sideline of the Squires property 40 feet or to the rear line of lots fronting on the southeasterly side of Chestnut Street; thence north 30 degrees 59 minutes East 440 feet or to the southeasterly sideline of lands owned by Mollie L. Legassie; thence southeasterly along the southwesterly boundary of the Legassie property 40 feet or to the northwesterly sideline of Regent Street; thence southwest-erly along the northwesterly sideline of Regent Street to the place of beginning;

being a portion of the lands conveyed from Susan K. Squires to The City of Fredericton by deed dated June 24, 1948 and registered in the York County Registry Office on October 5, 1948 in book 271 at page 195 as number 104023;

(iii) the parcel of land on the northwesterly side of Regent Street described as follows:

beginning at the point on the northwesterly sideline of Regent Street where the same is intersected by the southwesterly sideline of lands owned by E. Coulter King; thence north 59 degrees 1 minute west along the southwesterly boundary of the King property 40 feet or to the rear line of lots fronting on the southeasterly side of Chestnut Street; thence south 30 degrees 59 minutes west along the rear line of the lots fronting on Chestnut Street 311.6 feet or on the northeasterly sideline of lands owned by Mollie L. Legassie; thence southeasterly along the northeasterly boundary of the Legassie property 40 feet or to the northwesterly sideline of Regent Street; thence north 30 degrees 59 mi-

(ii) la parcelle de terre située du côté nord-ouest de la rue Regent et décrite comme suit :

partant de l'intersection de la limite nord-ouest de la rue Regent et de la limite latérale nord-est de la propriété de W. A. Squires; de là, en direction ouest, suivant la limite latérale nord-est de la propriété Squires sur une distance de 40 pieds ou jusqu'à la limite arrière des lots donnant sur le côté sud-est de la rue Chestnut; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est sur une distance de 440 pieds ou jusqu'à la limite latérale sud-est des terrains appartenant à Mollie L. Legassie; de là, en direction sud-est, suivant la limite sud-ouest de la propriété Legassie sur une distance de 40 pieds ou jusqu'à la limite nord-ouest de la rue Regent; de là, en direction sud-ouest, suivant la limite nord-ouest de la rue Regent jusqu'au point de départ;

cette parcelle constituant une partie des terrains transférés de Susan K. Squires à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 24 juin 1948 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 5 octobre 1948, dans le livre 271, à la page 195, sous le numéro 104023;

(iii) la parcelle de terre située du côté nord-ouest de la rue Regent et décrite comme suit :

partant de l'intersection de la limite nord-ouest de la rue Regent avec la limite latérale sud-ouest des terrains appartenant à E. Coulter King; de là, en direction nord 59 degrés 1 minute ouest suivant la limite sud-ouest de la propriété King sur une distance de 40 pieds ou jusqu'à la limite arrière des lots donnant sur le côté sud-ouest de la rue Chesnut; de là, en direction sud 30 degrés 59 minutes ouest, suivant la limite arrière des lots donnant sur la rue Chesnut sur une distance de 311,6 pieds ou jusqu'à la limite nord-est des terrains appartenant à Mollie L. Legassie; de là, en direction sud-est suivant la limite nord-est de la propriété Legassie sur une distance de 40 pieds ou jusqu'à la limite nord-

notes east along the northwesterly sideline of Regent Street to the place of beginning;

comprising a portion of the land conveyed from Ashley A. Colter to The City of Fredericton by deed dated July 2, 1948 and registered in the York County Registry Office on October 5, 1948 in book 271 at page 193 as No. 104022 and a portion of the lands conveyed from Jessie Tweeddale Hall to The City of Fredericton by deed dated August 31, 1949 and registered in the York County Registry Office on September 3, 1949 in book 276 at page 578 as number 106029;

(iv) the parcel of land at the northerly corner of the intersection of Regent Street and Kings College Road described as follows:

beginning at the point of intersection of the northwesterly sideline of Regent Street with the northeasterly sideline of Kings College Road; thence north 59 degrees 9 minutes 30 seconds west along the northerly sideline of Kings College Road 40 feet; thence north 30 degrees 59 minutes east 100 feet; thence easterly and parallel to Kings College Road 40 feet or to the northwesterly sideline of Regent Street; thence south 30 degrees 59 minutes west along the northwesterly sideline of Regent Street 100 feet to the place of beginning;

being a portion of the lands conveyed from Susan K. Squires to The City of Fredericton by deed dated June 24, 1948 and registered in the York County Registry Office on October 5, 1948 in book 271 at page 195 as number 104023;

ouest de la rue Regent; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est, suivant la limite nord-ouest de la rue Regent jusqu'au point de départ;

cette parcelle comprenant une partie des terrains transférés de Ashley A. Colter à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 2 juillet 1948 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 5 octobre 1948, dans le livre 271, à la page 193, sous le numéro 104022 et une partie des terrains transférés de Jessie Tweeddale Hall à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 31 août 1949 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 3 septembre 1949, dans le livre 276, à la page 578, sous le numéro 106029;

(iv) la parcelle de terre située au coin nord de l'intersection de la rue Regent et du chemin King's College et décrite comme suit :

partant de l'intersection de la limite nord-ouest de la rue Regent avec la limite nord-est du chemin King's College; de là, en direction nord 59 degrés 9 minutes 30 secondes ouest, suivant la limite nord du chemin King's College sur une distance de 40 pieds; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est sur une distance de 100 pieds; de là, en direction est et parallèlement au chemin King's College sur une distance de 40 pieds ou jusqu'à la limite nord-ouest de la rue Regent; de là, en direction sud 30 degrés 59 minutes ouest, suivant la limite nord-ouest de la rue Regent sur une distance de 100 pieds jusqu'au point de départ;

cette parcelle étant une partie des terrains transférés de Susan K. Squires à la cité de Fredericton par acte de transfert daté du 24 juin 1948 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 5 octobre 1948, dans le livre 271, à la page 195, sous le numéro 104023;

(v) the parcel of land at the southerly corner of the intersection of Regent Street and Kings College Road described as follows:

beginning at the point of intersection of the southwesterly sideline of Kings College Road with the southeasterly sideline of Regent Street; thence south 60 degrees 36 minutes east along Kings College Road 36 feet; thence south 30 degrees 59 minutes west, 100 feet; thence North 60 degrees 36 minutes west, 36 feet to the southeasterly sideline of Regent Street; thence north 30 degrees 59 minutes east along Regent Street 100 feet to the place of beginning;

being an unnumbered lot shown on the plan showing the Maryland Heights Subdivision, York County, N. B., a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Plan Number 621; and being a portion of the land acquired by The City of Fredericton from John Jewett by expropriation proceedings and described in a resolution passed by The Fredericton City Council on July 6, 1948, a certified copy of which was registered in the York County Registry Office on July 7, 1948 in book 269 at page 381 as number 103505 and in a Release from John Jewett to The City of Fredericton dated August 15, 1949 and registered in the York County Registry Office on August 18, 1949 in book 276 at page 362 as number 105918;

(vi) the parcel of land on the southeasterly side of Bridge Street bounded on the northwest by Bridge Street, on the northeast by MacLaren Avenue, on the southeast by lands owned or occupied by The New Brunswick Electric Power Commission and on the southwest by the right-of-way of the Canadian Pacific Railway Company, being a portion of the lands described in a grant from Her Majesty, The Queen, in the Right of Canada to The City of Fredericton, dated April 30, 1959 and registered in the York County Registry Office on June 23, 1959 in book 338 at page 44 as No. 128755 and shown on a Plan of Survey attached

(v) la parcelle de terre située au coin sud de l'intersection de la rue Regent et du chemin King's College et décrite comme suit:

partant de l'intersection de la limite sud-ouest du chemin King's College et de la limite sud-est de la rue Regent; de là, en direction sud 60 degrés 36 minutes est, suivant le chemin King's College sur une distance de 36 pieds; de là, en direction sud 30 degrés 59 minutes ouest, sur une distance de 100 pieds; de là, en direction nord 60 degrés 36 minutes ouest, sur une distance de 36 pieds jusqu'à la limite sud-est de la rue Regent; de là, en direction nord 30 degrés 59 minutes est, suivant la rue Regent sur une distance de 100 pieds jusqu'au point de départ;

cette parcelle étant un lot non numéroté mentionné dans le plan montrant le lotissement Maryland Heights, comté de York (N.-B.), dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 621 et constituant une partie du terrain exproprié par la cité de Fredericton à John Jewett et décrit dans la résolution adoptée par le conseil municipal de Fredericton le 6 juillet 1948, dont copie certifiée a été enregistrée au bureau de l'enregistrement du comté de York le 7 juillet 1948 dans le livre 269, à la page 381, sous le numéro 103505, et dans une décharge de John Jewett en faveur de la cité de Fredericton datée du 15 août 1949 et enregistrée au bureau de l'enregistrement du comté de York le 18 août 1949, dans le livre 276, à la page 362, sous le numéro 105918;

(vi) la parcelle de terre située du côté sud-est de la rue Bridge délimitée au nord-ouest par la rue Bridge, au nord-est par l'avenue MacLaren, au sud-est par les terrains qui appartiennent à la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et au sud-ouest par l'emprise de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, cette parcelle étant une partie des terrains décrits dans une concession de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada à la cité de Fredericton datée du 30 avril 1959 et enregistrée au bureau de l'enregistrement du comté de York le 23 juin 1959, dans le livre 338, à la page 44, sous le numéro

to the said grant, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 1479;

(vii) the parcels of land on the southwesterly side of Bridge Street described in the following conveyances:

a deed from Alexandria Lodge No. 33, Free and Accepted Masons to The City of Fredericton dated March 30, 1960 and registered in the York County Registry Office on April 4, 1960 in book 344 at page 64 as No. 131152 and shown on the Plan of Survey attached to the said deed, a copy of which plan is filed in the York County Registry Office as Attached Plan Number 1580;

a deed from Maude B. Robertson to The City of Fredericton dated February 28, 1957 and registered in the York County Registry Office on March 1, 1957 in book 322 at page 289 as number 122686; and

a deed from Zuma Fitzgerald to The City of Fredericton dated April 29, 1961 and registered in the York County Registry Office on May 24, 1961 in book 352 at page 57 as number 134296;

(viii) the parcel of land between St. John Street and Church Street described as follows:

beginning at an iron post placed at the intersection of the northwesterly bounds of Church Street with the southwesterly sideline of lands owned by The City of Fredericton and referred to as the Queen Square Playground, said post having co-ordinate values of E-964, 154.81 and N-800, 275.23; thence from the place of beginning on an azimuth of two hundred eleven degrees three minutes ten seconds proceeding along said bounds a distance of forty and one hundredths feet (40.01 feet) to an iron post; thence on an azimuth of three hundred one degrees sixteen minutes forty-eight seconds (301-

128755 et mentionnée dans le plan d'arpentage annexé à la concession et dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1479;

(vii) les parcelles de terre situées du côté sud-ouest de la rue Bridge décrites dans les actes de transfert suivants :

a) l'acte de transfert de la loge maçonnique appelée «*Alexandria Lodge No. 33, Free and Accepted Masons*» à la cité de Fredericton daté du 30 mars 1960 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 4 avril 1960, dans le livre 344, à la page 64, sous le numéro 131152 et mentionné dans le plan d'arpentage annexé à l'acte de transfert et dont copie est déposée au bureau de l'enregistrement du comté de York à titre de plan numéro 1580;

b) l'acte de transfert de Maude B. Robertson à la cité de Fredericton daté du 28 février 1957 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 1er mars 1957, dans le livre 322, à la page 289, sous le numéro 122686;

c) l'acte de transfert de Zuma Fitzgerald à la cité de Fredericton, daté du 29 avril 1961 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de York le 24 mai 1961, dans le livre 352, à la page 57, sous le numéro 134296;

(viii) la parcelle de terre située entre la rue St. John et la rue Church et décrite comme suit :

partant du piquet de fer placé à l'intersection de la limite nord-ouest de la rue Church et de la limite latérale sud-ouest des terrains appartenant à la cité de Fredericton appelés «*Queen Square Playground*», ce piquet ayant pour coordonnées E-964,154.81 et N-800,275.23; de là, à partir du point de départ selon l'azimut deux cent onze degrés trois minutes dix secondes suivant ces limites sur une distance de quarante pieds et un centième (40,01 pieds) jusqu'à un piquet de fer; de là, selon l'azimut trois cent un degrés seize minutes quarante-huit secondes (301-16-48) sur une distance de quatre cent

16-48) a distance of four hundred two and nine hundredths feet (402.09 feet) to an iron post placed on a begin of curve; thence proceeding in a northwesterly direction on a circular curve to the right, said curve having a radius of two hundred ninety-seven and sixty-three hundredths feet (297.63 feet), a distance of one hundred thirteen and sixty-five hundredths feet (113.65 feet) to an iron post, said post having co-ordinate values of E-963,706.87 and N-800,525.65; thence continuing in a northwesterly direction on a circular curve to the left, said curve having a radius of two hundred fifty-seven and sixty-three hundredths feet (257.63 feet), a distance of ninety-eight and thirty-eight hundredths feet (98.38 feet) to an iron post placed on the intersection of the southeasterly bounds of St. John Street with the southwesterly bounds of McLeod Avenue; thence on an azimuth of thirty-one degrees sixteen minutes forty-four seconds proceeding along the said bounds of St. John Street a distance of forty feet (40.00 feet) to an iron post; thence proceeding in a southeasterly direction on a circular curve to the right, said curve having a radius of two hundred ninety-seven and sixty-three hundredths feet (297.63 feet), a distance of one hundred thirteen and sixty-five hundredths feet (113.65 feet) to an iron post, said post having co-ordinate values of E-963, 738.89 and N-800, 549.62; thence continuing in a southeasterly direction on a circular curve to the left, said curve having a radius of two hundred fifty-seven and sixty-three hundredths feet (257.63 feet), a distance of ninety-eight and thirty-eight hundredths feet (98.38 feet) to an iron post placed on the first mentioned sideline; thence on an azimuth of one hundred twenty-one degrees sixteen minutes forty-eight seconds (121-16-48) proceeding along said sideline a distance of four hundred one and ninety-three hundredths feet (401.93 feet) to the place of beginning.

deux pieds et neuf centièmes (402,09 pieds) jusqu'à un piquet de fer placé au début d'une courbe; de là, en direction nord-ouest suivant, vers la droite, une courbe circulaire de deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et soixante-trois centièmes (297,63 pieds) de rayon, sur une distance de cent treize pieds et soixante-cinq centièmes (113,65 pieds) jusqu'à un piquet de fer ayant pour coordonnées E-963,706.87 et N-800,525.65; de là, en direction nord-ouest, vers la gauche, suivant une courbe circulaire de deux cent cinquante-sept pieds et soixante-trois centièmes (257,63 pieds) de rayon, sur une distance de quatre-vingt-dix-huit pieds et trente-huit centièmes (98,38 pieds) jusqu'à un piquet de fer placé à l'intersection des limites sud-est de la rue St. John et des limites sud-ouest de l'avenue McLeod; de là, selon l'azimut trente et un degrés seize minutes quarante-quatre secondes suivant ces limites de la rue St. John sur une distance de quarante pieds (40,00 pieds) jusqu'à un piquet de fer; de là, en direction sud-est, vers la droite, suivant une courbe circulaire de deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et soixante-trois centièmes (297,63 pieds) de rayon, sur une distance de cent treize pieds et soixante-cinq centièmes (113,65 pieds) jusqu'à un piquet de fer ayant pour coordonnées E-963,738.89 et N-800,549.62; de là, en direction sud-est, vers la gauche, suivant une courbe circulaire de deux cent cinquante-sept pieds et soixante-trois centièmes (257,63 pieds) de rayon, sur une distance de quatre-vingt-dix-huit pieds et trente-huit centièmes (98,38 pieds) jusqu'à un piquet de fer placé sur la limite mentionnée en premier lieu; de là, selon l'azimut cent vingt et un degrés seize minutes quarante-huit secondes (121-16-48) suivant cette limite sur une distance de quatre cent un pieds et quatre-vingt-treize centièmes (401,93 pieds) jusqu'au point de départ.